

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2369

25 septembre 2013

SOMMAIRE

AES Principal Fund SICAV-SIF	113678	Halden Holding S.A.	113697
Affretement Transport Partners s.à r.l. ..	113679	Handlowy Investments II	113698
Alata Investment S.A.	113677	Hands Invest Luxembourg S.A.	113698
Alinat S.à r.l.	113670	Heda S.A.	113707
Amber Trust II S.C.A.	113712	IK Management S.A.	113674
Amromco Lux S.à r.l.	113675	Il Passaggio S.à.r.l.	113669
Aon Global Risk Consulting Luxembourg	113677	LuxRise Fund S.A., SICAV-SIF	113677
Bettio Int. S.A.	113711	Mag International Holdings S.à r.l.	113673
Blaise Desgoffe Holding S.à r.l.	113676	Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l.	113673
BL-CAP s.à r.l.	113678	Pharmstandard International S.A.	113672
Brasserie SEPPL S.à r.l.	113676	Restaurant Chinois Long Zhu S.à r.l.	113666
C.A.E.- Aviation	113678	Roadster Two S.à.r.l.	113666
Cambridge Luxembourg S.à r.l.	113711	Rpax One S.A.	113666
Campbell Luxembourg S.à r.l.	113685	Rubyto Investments S.A.	113666
CanCorpGermany S.à r.l.	113684	Sacomie S.A.	113675
CEP III Investment 5 S.à r.l.	113678	Saint Jacques Promotion S.A.	113684
CEP III Investment 6 S.à r.l.	113712	Sand Investments S.A.	113684
CGN Holdings S.à r.l.	113675	Schraden Biogas Investment S.à r.l.	113667
Cliste S.à r.l.	113671	Schroder European Property Investment No.1 S.A.	113667
Computer Resources International (Lu- xembourg) S.A.	113712	Sefyr Heat Luxembourg S.à r.l.	113669
COREX Luxembourg S.A.	113669	S.I.T. Lux S.A.	113666
Day Time S.A.	113712	S.M.L. S.A.	113667
DesCap S.A.	113668	Sobel Luxembourg S.à r.l.	113669
Dole Luxembourg II S.à r.l.	113671	Société Gastronomique Luxembourgeoise S.à.r.l.	113671
Editis Financing S.A.	113672	Solar Generation Holdings S.à r.l.	113674
EDU Luxco S.à r.l.	113673	Spartalia 1 S.à r.l.	113674
Erdevel Europa S.à r.l.	113672	Spartalia 2 S.à r.l.	113675
Europe Ingénierie S.A.	113711	TIMONE Multi-Asset - Single Manager ..	113668
E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l.	113668	UKSL S.à r.l.	113667
Evong S.A.	113670	Victor Hugo 1 S.à r.l.	113676
Fuesveräin Larifari	113681	WC Luxembourg S.à r.l.	113670
GP ManCo Holding PE S.à r.l.	113686	Windsor House (Lux) S.à r.l.	113674
Green Coast S.A.	113685	Yano Properties S.A.	113683
GVBB Holdings S.à r.l.	113702		

Restaurant Chinois Long Zhu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 12, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 98.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30.07.2013. Signature.

Référence de publication: 2013109433/10.

(130132169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Roadster Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109438/10.

(130131748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Rpax One S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 81.020,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 159.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013. Anke Jager.

Référence de publication: 2013109443/10.

(130132586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

S.I.T. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauchtem, 10, Zone Industrielle Am Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 70.112.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013109449/10.

(130132387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Rubyto Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.650.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 11 juillet 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
3. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Mme Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 31.07.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *RUBYTO INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109446/20.

(130132786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

S.M.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.901.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.M.L. S.A.

Référence de publication: 2013109450/10.

(130131891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Schraden Biogas Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.795.

Il convient de noter que:

- HIDEAL UK LLP a présenté sa démission en tant que gérant de la société avec effet au 21 mars 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013109456/10.

(130131872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Schroder European Property Investment No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 71.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109457/10.

(130132886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

UKSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.750,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.532.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 27 juin 2013, les associés de la Société ont décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 27 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Par ailleurs, M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109591/32.

(130132349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

TIMONE Multi-Asset - Single Manager, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 172.596.

Les statuts coordonnés au 28/02/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30/07/2013.

Référence de publication: 2013109580/11.

(130132484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

DesCap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013109966/11.

(130133739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.957.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 30 juillet 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 30 juillet 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013109987/24.

(130134196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Sefyr Heat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 150.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 158.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109461/10.

(130131819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Sobel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 30/07/2013.

Référence de publication: 2013109471/10.

(130132025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

COREX Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 29.267.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013109947/13.

(130134230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Il Passaggio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 5, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 144.062.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «IL PASSAGGIO S.à r.l.», ayant son siège social à L-9010 Ettelbruck, 5, rue de Bastogne,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 144.062,

tenue en date du 2 juillet 2013, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 3 juillet 2013, sous le référence DIE/2013/8573,

1) que les associés de la prédite société, à savoir Monsieur Maurizio CENIVIVA, cuisinier, né à Alba (I) le 15 juin 1963 (possédant 50 parts) et son épouse Madame Noor Jahana YASSIN, femme au foyer, née à Birmingham (Royaume-Uni d'Angleterre) le 8 janvier 1962 (possédant 50 parts) demeurant ensemble à L-9010 Ettelbruck, 79, rue de Bastogne, ont vendu les cents (100) parts sociales leur appartenant à:

la société «ABS LUX CATERING S.à r.l.», avec siège social à L-9010 Ettelbruck, 5, rue de Bastogne, RCSL B 178.600;

2) Révocation avec effet immédiat de Monsieur Maurizio CENIVIVA, prénommé, comme gérant;

3) Nomination pour une durée illimitée de Madame Samantha JENON, employée, née le 11 octobre 1985 à Bastogne (B), demeurant à L-9010 Ettelbruck, 1, route de Bastogne, comme gérante.

Madame Samantha JENON peut engager la société par sa seule signature.

Ettelbruck, le 29 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2013110221/25.

(130133345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

WC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 162.340.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 5 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de James Burrows, avec adresse au 35, Patrician Villas, Stillorgan, Co. Dublin, Irlande, de son mandat de Gérant, avec effet au 15 mars 2013;

- nomination de Deborah Ann Power, avec adresse au 29, Boroimhe Maples, Swords, Co. Dublin, Irlande, au mandat de Gérant, avec effet au 5 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109617/15.

(130132327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Alinat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013109757/14.

(130134425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Evong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 157.875.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2013 que:

Les mandats des membres du Conseil d'Administration et du commissaire sont renouvelés pour un an, à savoir

Monsieur Massimo Longoni, résidant au Grand-Duché de Luxembourg au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, président du conseil d'administration et administrateur de catégorie A;

Monsieur Wolfgang de Limburg Stirum, résidant professionnellement en Belgique au 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, administrateur de catégorie A;

Monsieur Manuel Léal, ayant son adresse en France au 20, rue Milton, F-75009 Paris, administrateur de catégorie B;

Idia Participations, société de droit français, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430309775, ayant son adresse en France au 100, boulevard de Montparnasse, F-75014 Paris, administrateur de catégorie B;

Banque Populaire Développement, société de droit français, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 378537690, ayant son adresse en France au 5/7, rue de Montessuy, F-75007 Paris, administrateur de catégorie B;

Monsieur Eric Vanderkerken, résidant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

Madame Valérie Wesquy, résident professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

Monsieur Michele Canepa, résidant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, administrateur de catégorie B.

Monsieur Marcel Stephany, ayant son adresse au Grand-Duché de Luxembourg au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, commissaire.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013110007/28.

(130133934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Société Gastronomique Luxembourgeoise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 11, Place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 11.317.

Le bilan au 31 décembre 2011 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109478/10.

(130132755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Dole Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.099.

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 7 juin 2013

1. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l.

Intetrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109980/16.

(130133666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Cliste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 161.374.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 juillet 2013

1. Démission de M. Wim Rits de son mandat de gérant de la Société.
2. Démission de M. Giovanni La Forgia de son mandat de gérant de la Société.
3. Nomination de M. Fabrice Geimer, gérant de la société, né à Arlon (Belgique), le 23 janvier 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
4. Nomination de M. Roberto Chiappalone, gérant de la société, né à Metz (France), le 15 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
5. Transfert du siège social de L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cliste S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013109883/22.

(130133906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Editis Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.149.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour: EDITIS FINANCING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013109990/15.

(130133987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Erdevel Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.044.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013109995/12.

(130134381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Pharmstandard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.477.

EXTRAIT

En date du 25 juillet 2013, l'associé unique de la Société a accepté (i) la démission de Mme Valérie Emond et de Mme Emilie Bordaneil en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 24 juillet 2013 et (ii) la nomination de nouveaux administrateurs avec effet au 24 juillet 2013 et pour une durée indéterminée comme suit:

- M. Eriks Martinovskis, né à Ventpils, Lettonie, le 12 septembre 1980, avec adresse professionnelle à 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveau directeur de la Société; et

- M. Gerard Birchen, né à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 décembre 1961, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau directeur de la Société.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Eriks Martinovskis, administrateur;

- M. Gerard Birchen, administrateur; et

- M. Andey Toporov, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013110788/25.

(130134944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Mag International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.389.

—
EXTRAIT

Le mandat de M. Jim Martin en tant que gérant de la Société a pris fin en date du 24 juillet 2013.

En date du 24 juillet 2013, les associés de la Société ont nommé M. Reiner Beutel, né le 30 juin 1959 à Marbach am Neckar, Allemagne, demeurant à Lindenstrasse 23, D-71634 Ludwigsburg, Allemagne pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Liad Meidar,
- M. Reiner Beutel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110785/17.

(130134469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.262.

—
EXTRAIT

Le mandat de M. Daniel Janka en tant que gérant de la Société a pris fin en date du 24 juillet 2013.

En date du 24 juillet 2013, l'associé unique de la Société a nommé M. Reiner Beutel, né le 30 juin 1959 à Marbach am Neckar, Allemagne, demeurant à Lindenstrasse 23, D-71634 Ludwigsburg, Allemagne pour une durée indéterminée.

En conséquence, M. Reiner Beutel est gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110786/15.

(130134474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 411.318,38.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

—
EXTRAIT

Il est à noter que les associés suivants de la Société ont changé d'adresse comme suit:

Marnie Watson

43H Dunsfold Drive

Singapore

359415

Harry Feight McKinley, Jr

48 Via Divertirse

San Clemente, CA 92673

USA

PEP EDU Holdings LLC
28 St. George Street London W1S 2FA
United Kingdom
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013110780/25.

(130134456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Solar Generation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 866.135,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109479/10.

(130132895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Spartalia 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.590.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérance, à compter du 20 Juin 2013.

Luxembourg, le 18 April 2013.

Robbert van Zinnicq Bergmann.

Référence de publication: 2013109486/10.

(130131787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Windsor House (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 109.400,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 103.382.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 juillet 2013

L'associé unique décide de révoquer LG Management S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 7, rue Portland, L-4281 Esch s/Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156639, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet au 28 décembre 2011 et de la nommer en qualité de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 28 décembre 2011, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109623/15.

(130132034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

IK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.915.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 24 juin 2013 à 10heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et Monsieur Pierre ANGÉ, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et de la société PROCEDIA Sàrl établie au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal Des décisions circulaires adoptées en date du 24 juin 2013

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 24 juin 2013.

Pour IK MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013110220/23.

(130133524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Spartalia 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.425.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérance, à compter du 20 Juin 2013.

Luxembourg, le 18 April 2013.

Robbert van Zinnicq Bergmann.

Référence de publication: 2013109487/10.

(130131786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Sacomie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109492/10.

(130131832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Amromco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.713,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013109700/12.

(130133467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

CGN Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CZK 512.800,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 169.686.

Par résolutions signées en date du 29 juillet 2013, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Mme Karen WELLS de son mandat de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 2 août 2013; et

2. nomination de M. Jason SOON, né le 11 octobre 1978 à Kuala Lumpur (Malaysia), ayant son adresse professionnelle à No 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie, en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 2 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Gérants

Mme Rosa VILLALOBOS

M. Jiri ZRUST

M. Charles ROEMERS

M. Jason SOON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109927/22.

(130133655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Brasserie SEPPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 42, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour BRASSERIE SEPPL S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013109800/12.

(130133668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Blaise Desgoffe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Justyna Bielasiak / Sharon Callahah

Gérant

Référence de publication: 2013109794/13.

(130133423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Victor Hugo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.786.450,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 135.929.

EXTRAIT

La personne physique mentionnée ci-dessous a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

- M. William GILSON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 juillet 2013, que:

- Mme Marine LE LAN, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 15 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

- M. Mark FLAHERTY, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- M. Francesco PIANTONI, Gérant
- Mme Marine LE LAN, Gérante
- M. Mark FLAHERTY, Gérant

Pour extrait conforme,
A Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110713/26.

(130133685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

AGRC Luxembourg, Aon Global Risk Consulting Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013109707/12.

(130133691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Alata Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.822.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Laurence MOSTADE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

ALATA INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013109751/15.

(130133063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

LuxRise Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 147.147.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 2013.

Renouvellement du mandat de quatre administrateurs et du réviseur d'entreprises venant à échéance. L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur Daniel KUFFER, banquier, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;
- Monsieur Marc Flammang, banquier, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;
- Monsieur Philippe Verfaillie, banquier, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;
- Monsieur Bertrand Schmeler, banquier, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers, société ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxRise Fund
Société Anonyme

Référence de publication: 2013110301/25.

(130133817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

AES Principal Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.844.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013109739/10.

(130133056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

C.A.E.- Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 9.368.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour C.A.E.- AVIATION S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013109848/12.

(130133886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

CEP III Investment 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.272.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CEP III Investment 5 S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013109921/12.

(130133837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

BL-CAP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, route de Martelange - Z.A. Riesenhof.
R.C.S. Luxembourg B 142.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2013109834/12.

(130133803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

A.T. Partners s.à r.l., Affrètement Transport Partners s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 179.781.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le huit août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Louis HERMENT, gérant de société, né à Metz (France) le 17 septembre 1969, demeurant à F-57050 Le Ban-Saint-Martin, 24, rue du Maréchal Foch.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'affrètement ainsi que le commissionnement.

La société pourra louer avec ou sans chauffeur des véhicules, notamment des véhicules de plus de 3,5 tonnes.

La société pourra effectuer le négoce de véhicules industriels.

Elle pourra effectuer une activité de transport de marchandises par route avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes.

La société a aussi pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

D'une façon générale, l'entreprise pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs ou financiers.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

Art. 3. La société prend la dénomination de «AFFRETEMENT TRANSPORT PARTNERS s.à r.l.», en abrégé «A.T. PARTNERS s.à r.l.»

Art. 4. Le siège social est établi à Howald.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger..

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.
S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Louis HERMENT, préqualifié.
Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Jean-Louis HERMENT, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HERMENT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 août 2013. Relation: CAP/2013/3137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 août 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013123449/147.

(130148841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Fuesveräin Larifari, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9462 Pütscheid, 5A, Veinerstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 9.662.

— STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination, Siège et Durée. L'association est dénommée <Fuesveräin Larifari>, association sans but lucratif. Son siège est fixé à l'adresse suivante: 5A, Veinerstrooss, L-9462 Pütscheid; le siège peut être librement déplacé dans la Commune de Pütscheid, par simple décision du Comité. La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. Objet. L'association est strictement indépendante de toute opinion ethnique, idéologique, philosophique, politique et religieuse. Elle a pour objet:

- de participer à des manifestations carnavalesques
- de participer à la confection et à l'animation de chars
- de stimuler la participation des jeunes au sein d'activités nationales et internationales carnavalesques et encourager l'échange d'idées entre tous les jeunes des différentes nationalités
- d'offrir aux personnes intéressées ainsi qu'à leurs amis la possibilité de se réunir et de s'organiser de façon constructive
- de créer chez ces gens des liens d'amitié sincère
- d'animer la vie culturelle et sociale par des manifestations de tout genre
- d'entretenir et d'intensifier l'amitié entre les jeunes afin de créer un mouvement harmonieux et homogène
- de chercher le contact et la coopération avec les autres associations communales régionales ainsi que d'autres mouvements de jeunes du pays ou à l'étranger.

Art. 3. Membres. Le nombre des membres est illimité, sans qu'il ne puisse être inférieur à cinq (5). Pour pouvoir adhérer, il faut avoir l'âge de dix-huit (18) ans. De même, toute personne ayant l'âge de seize (16) ans révolus peut devenir membre s'il dispose d'un accord parental.

Peut devenir membre de l'association toute personne qui a manifesté sa volonté au Comité. Toute admission ou tout refus devra être agréé par le Comité.

Le Comité a la faculté d'accorder le statut de "membre d'honneur" à toute personne physique ou morale qui porte un intérêt particulier à l'association; les membres d'honneur n'ont pas le droit de vote aux assemblées générales et ne peuvent siéger au Comité.

Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après avoir communiqué leur démission au Comité.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts et aux statuts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par écrit par le Comité, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions. Dans ce cas, il a le droit à un remboursement partiel de la cotisation annuelle. Cette somme dépendra des nombres de cavalcades auxquelles le membre en question a participé. Les membres, démissionnaires ou exclus, n'ont aucun droit à faire valoir sur le patrimoine de l'association.

Art. 4. Assemblée générale. L'assemblée générale se constitue de l'ensemble des membres, sans préjudice de l'article 3 des présents statuts. La convocation avec l'ordre du jour se fait par les soins du Comité et par tous les moyens, au moins quinze jours avant l'assemblée respective. L'assemblée générale peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets désignés à l'article 4 de la loi du 21 avril 1928 (telle qu'elle a été modifiée) et pour tous les objets que le Comité juge nécessaire de soumettre à l'assemblée générale. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par tous les moyens. L'assemblée générale ordinaire a lieu au cours du cinquième mois de l'année.

Art. 5. Mode de nomination et Pouvoirs des administrateurs. Le Comité (conseil d'administration) se compose d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire et d'un Caissier au moins, et de sept autres membres supplémentaires au plus. Est éligible au Comité toute personne majeure qui est membre de l'association et qui a posé sa candidature au plus tard avant le début de l'assemblée générale respective. Sa candidature doit être notifiée au Comité qui peut accorder des dérogations quant au délai. Les administrateurs sont élus pour la durée d'une année par l'assemblée générale et sont infiniment rééligibles. Chaque membre dispose d'autant de voix qu'il y a de postes à pourvoir, sans pouvoir donner plus de deux voix à un même candidat, le tout, sous peine de nullité du bulletin incriminé. L'élection se fait par scrutin secret si plus de onze candidats se présentent à l'élection; sont élus, les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Au cas où plusieurs candidats ont réuni sur eux un même nombre de voix au premier tour des élections, un ballottage décidera sur l'admission ou la non-admission de ces candidats au Comité. Si onze candidats ou moins se présentent à l'élection, ceux-ci sont individuellement élus par simple acclamation de l'assemblée générale. Ensuite, le Comité élu propose à l'assemblée générale, parmi les administrateurs, un Président, un Secrétaire et un Caissier qui devront être individuellement approuvés par l'assemblée générale. La répartition des postes restants se fait par accord des administrateurs élus. Le Comité est investi des pouvoirs les plus étendus en ce qui concernent la gestion et l'administration de l'association, il est également chargé de l'exécution et, au besoin, de l'interprétation des directives de l'assemblée générale. Le Président préside les réunions du Comité, qu'il convoque soit d'office, soit à la demande de deux administrateurs, ainsi que les assemblées générales; il assure l'exécution des décisions du Comité et coordonne les activités de l'association. En cas d'empêchement du Président celui-ci est remplacé par le Vice-président. Le Secrétaire rédige les rapports des réunions du Comité et les procès-verbaux des assemblées générales, il est également en charge des archives, de la correspondance et des écritures en général. Le Caissier gère les finances de l'association en accord avec le Comité. Le Comité est libre d'adopter un règlement d'ordre interne.

Art. 6. Pouvoir de signature. L'association est valablement engagée par la signature isolée du Président ou de l'administrateur par lui spécialement désigné à cet effet. Néanmoins, le Secrétaire et le Caissier ont le pouvoir de délivrer des cartes de membre et des quittances, à condition d'en informer le Comité dans les meilleurs délais.

Art. 7. Cotisation annuelle. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Cette cotisation devra être payée avant la date du 1^{er} octobre de l'année courante. En cas de non paiement, le membre peut- être exclu des activités de l'année suivante.

Si un membre ne peut pas participer aux activités prévues, par exemple en cas de maladie ou pour raisons familiales, la cotisation annuelle lui sera remboursée.

Art. 8. Réviseurs. A la fin de chaque exercice, le Caissier présente les comptes financiers au Comité et aux réviseurs de caisse qui sont désignés annuellement par l'assemblée générale parmi les membres qui ne siégeront pas au Comité pendant l'exercice en cause.

Art. 9. Cas non-prévus. Les cas non-prévus par les présents statuts sont réglés par le Comité en conformité avec les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (telle qu'elle a été modifiée).

Art. 10. Dissolution. En cas de dissolution ou de liquidation de l'association pour quelque cause que ce soit, l'actif de l'association est dévolu à un autre Organisation à désigner par le Comité.

Art. 11. Membres fondateurs. Sont membres fondateurs de l'association:

Nom, Prénom, Domicile, Profession, Nationalité.

Thunus, Laurent, 3 cité Burgstaat L-9767 Pinsch, mécanicien, Luxembourgeois

Ersfeld, Michel, 5A Veinerstrooss, L-9462 Puetscheid, étudiant, Luxembourgeois

Pawlikowski, Dan, 41 Faesent L-9454 Fohren, employé privé, Luxembourgeois

Grün, Thomas, Hauptstraße 10 D-54689 Uebereisenbach, mécanicien, Allemand

Smeets, Marc, Haaptstrooss 10A L-9462 Puetscheid, employée privée, Luxembourgeois

Schiltges, Marc, 3 cité Braetelt L-9466, Weiler, salarié, Luxembourgeois

Keilen, Armand, 9 am Duerf L-9841 Wahlhausen, mécanicien, Luxembourgeois

Wolf, Marvin, 5A Veinerstrooss L-9462 Puetscheid, étudiant, Allemand

Feidert, Sylvain, 7 rue Bechel L-9375 Gralingen, paysagiste, Luxembourgeois

Bel, Annick, 8b um Kemel L-9831 Consthum, employée privée, Luxembourgeoise

Pauly, Martine, 16 Klatzewee L-9714 Clervaux, auxiliaire de vie, Luxembourgeoise

Signatures

Membres fondateurs

Référence de publication: 2013123450/96.

(130149141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Yano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8293 Keispelt, 24, rue Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 96.952.

L'an deux mille treize, le six août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "YANO PROPERTIES S.A." (numéro d'identité 2003 22 24 742), avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 96.952, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1.300 du 5 décembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain BAUSTERT, employé privé, demeurant à Keispelt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe à L-8293 Keispelt, 24, rue Pierre Dupong et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe à L-8293 Keispelt, 24, rue Pierre Dupong et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Keispelt. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des actionnaires prise en assemblée générale extraordinaire et à l'intérieur de la même localité par décision du conseil d'administration."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BAUSTERT, HAMES, J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 9 août 2013. Relation: CAP/2013/3090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 août 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013123456/47.

(130148945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

CanCorpGermany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 168.537.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2013

1) L'assemblée approuve la démission de la société ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet au 21 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013109860/12.

(130134065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Saint Jacques Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109493/10.

(130132162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Sand Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109494/10.

(130132808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Campbell Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.160.

Extrait des résolutions prises en date du 04 mars 2013

L'associé unique a décidé en date du 4 mars 2013:

- de ratifier la cooptation de Monsieur Jean-Guillaume Malo, ayant son adresse professionnelle au 63bis, rue de Sèvres, F-92514 Boulogne-Billancourt, France en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109858/13.

(130134127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.**Green Coast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.588.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le seize juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Nadia SPAVERI, demeurant à C.da Fosso Melanico n° 14, I-Montenero di Bisaccia,

ici représentée par Madame Sonia DELFINI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "GREEN COAST S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99588, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 489 du 10 mai 2004;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DELFINI, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. LAC/2013/33503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013113205/50.

(130137370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

GP ManCo Holding PE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 179.232.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Holding PE, a French société par actions simplifiée, organized under the laws of France, registered with the companies registry of Paris under number 752 778 159, with its registered office at 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France ("Holding PE"),

represented by Ms Jennifer FERRAND, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on 5 July 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "GP ManCo Holding PE S.à.r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests. The Company may notably hold unlimited partnership interest and act as general partner and manager of limited partnerships by shares (société en commandite par actions), including in particular Mancol Holding PE S.C.A as well as any other companies having a similar purpose.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Owners of shares of the Company shall be individuals (or entities wholly owned by such individuals) being current or former employees or legal representatives of Holding PE, AXA Investment Managers Private Equity, a French société anonyme registered with the companies registry of Paris under number 403 081 714, with its registered office at 20 place Vendôme, 75001 Paris ("AXA IMPE"), or of any company in which any of Holding PE or AXA IMPE holds, directly or indirectly, at least fifty per cent (50%) of the share capital and voting rights (the "AXA PE Group") having worked at least during a period of three (3) months within the AXA PE Group, with a fixed contract for the employees.

With the exception to the above, Holding PE or any company of the AXA PE Group may be owners of shares of the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who:

- not need to be shareholders themselves; and

-shall be individuals (or entities wholly owned by such individuals) being current or former employees or legal representatives of Holding PE, AXA IMPE, or of the AXA PE Group having worked at least during a period of three (3) months within the AXA PE Group, with a fixed contract for the employees (the "Manager(s)").

With the exception to the above, Holding PE as well as any company of the AXA PE Group may be entitled to be Managers.

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence, the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed

for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties. The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 11.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation

or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution. Liquidation

Art. 29. Dissolution. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Holding PE	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total:	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Ms Jennifer Ferrand born in Thionville (France) on 23 February 1981, having her professional address at 24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Martin Kessi, director, born in Aegerten (Switzerland) on 27 October 2013, having his professional address at Affolternstrasse 42, 8050 Zurich, Switzerland; and
- Holding PE, a French société par actions simplifiée, organized under the laws of France, registered with the companies registry of Paris under number 752 778 159, with its registered office at 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième juillet.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Holding PE, société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 752 778 159 ("Holding PE"),

représenté par Mme Jennifer FERRAND, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 5 juillet 2013, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «GP ManCo Holding PE S.à.r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du (des) Gérant(s).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du (des) Gérant(s).

Dans l'hypothèse où le(s) Gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le(s) Gérant(s).

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment détenir une participation illimitée et exercer des fonctions d'associé-gérant au sein de sociétés en commandite par actions, en particulier au sein de ManCo1 Holding PE S.C.A, ainsi que toute autre société ayant un objet similaire.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze-mille-cinq-cents euros (EUR 12,500) divisé en douze-mille-cinq-cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les détenteurs d'actions de la Société doivent être des personnes physiques (ou des entités détenues à 100% par lesdites personnes physiques), actuels ou anciens, employés ou représentants légaux d' Holding PE, AXA Investment

Managers Private Equity, une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 081 714 («AXA IMPE»), ou de toute société dans laquelle Holding PE ou AXA IMPE détient, directement ou indirectement, au moins cinquante pour cent (50%) du capital et des droits de vote (le «Groupe AXA PE») et ayant occupé des fonctions durant au moins trois (3) mois au sein du Groupe AXA PE en vertu d'un contrat de travail à durée indéterminée en ce qui concerne les salariés.

Nonobstant ce qui précède, Holding PE ou toute société du Groupe AXA PE peuvent détenir des actions de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui:

- sont associés ou non de la Société; et
- et doivent être des personnes physiques (ou des entités détenues à 100% par lesdites personnes physiques), actuels ou anciens, employés ou représentants légaux d' Holding PE, AXA IMPE ou du Groupe AXA PE et ayant occupé des fonctions durant au moins trois (3) mois au sein du Groupe AXA PE en vertu d'un contrat de travail à durée indéterminée en ce qui concerne les salariés (les «Gérant(s)»).

Nonobstant ce qui précède, Holding PE ou toute société du Groupe AXA PE peuvent être Gérants.

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais

raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de juin à 11h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution. Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Holding PE	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500
Total:	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

Le montant de douze-mille-cinq-cent euros (EUR 12.500) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cent euros (EUR 900.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Madame Jennifer Ferrand, née à Thionville (France) le 23 février 1981, ayant son adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Martin Kessi, directeur, né à Aegerten (Suisse) le 27 octobre 1973, ayant son adresse professionnelle à Affolternstrasse 42, 8050 Zurich, Suisse;

- Holding PE, société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 752 778 159

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8831. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 août 2013.

Référence de publication: 2013113202/637.

(130137391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Halden Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.447.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le seize juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société LATULOT CONSULTING LIMITED, ayant son siège social au 3rd FLOOR, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Sonia DELFINI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "HALDEN HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56447, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 18 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 641 du 11 décembre 1996;

2) Que le capital social est fixé à cent soixante et un mille cent trente euros et quatre-vingt cents (161.130,80 EUR), représenté par six mille cinq cents (6.500) actions, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DELFINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. LAC/2013/33501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013113222/52.

(130137299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Hands Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Handlowy Investments II).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.343.

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Family Office Luxembourg S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 73890,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée HANDLOWY INVESTMENTS II, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 61343, ci-après la «Société»;

- Que la Société a été constituée en date du 1^{er} octobre 1997 suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 57 du 26 janvier 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 26 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1315 du 11 septembre 2002;

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un montant de EUR 13.027.145 (treize millions vingt-sept mille cent quarante-cinq euros) représenté par 525.500 (cinq cent vingt-cinq mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) chacune.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'abandonner la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et d'échanger par conséquent, les 525.500 (cinq cent vingt-cinq mille cinq cents) parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) chacune contre 525.500 (cinq cent vingt-cinq mille cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'associée unique décide de procéder à la réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 11.482.145 (onze millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cent quarante-cinq euros), pour le porter de EUR 13.027.145 (treize millions vingt-sept mille cent quarante-cinq euros) à EUR 1.545.000 (un million cinq cent quarante-cinq mille euros); la réduction se faisant comme suit:

1) à hauteur de EUR 11.480.947,10 (onze millions quatre cent quatre-vingt mille neuf cent quarante-sept euros et dix cents), conformément à l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par absorption des pertes de la société d'un montant de EUR 11.480.947,10 (onze millions quatre cent quatre-vingt mille neuf cent quarante-sept euros et dix cents) telles qu'elles ressortent du bilan approuvé au 31.12.2012, et de la situation intermédiaire au 30.06.2013;

2) à hauteur de EUR 1.197,90 (mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-dix cents) par affectation dudit montant à une réserve libre qui pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires.

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 31 décembre 2012 tel que mentionné sub 1), a été donnée au notaire instrumentant par la remise d'un bilan au 31.12.2012 dûment approuvé et d'une situation intermédiaire au 30.06.2013. Une copie de ces documents restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de changer la forme juridique de la Société, sans changer l'objet social, et d'adopter la forme d'une société anonyme, la dénomination étant changée en Hands Invest Luxembourg S.A.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette Société.

Ainsi, les 525.500 (cinq cent vingt-cinq mille cinq cents) parts sociales actuelles sont remplacées par 525.500 (cinq cent vingt-cinq mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

La valeur de la Société a fait l'objet d'un rapport émis en date du 29 juillet 2013 par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, lequel, signé par Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises agréé, conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital social de la société».

Ce rapport après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de supprimer les classes des gérants et accorde pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'associée unique décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et d'appeler aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social clôturant au 31 décembre 2018:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant au 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Par dérogation à l'article 7 des nouveaux statuts de la société, dont le texte est repris dans son intégralité ci-après, l'associée unique décide de désigner le premier président du conseil d'administration en la personne de Monsieur Philippe PONSARD, prénommé.

Septième résolution

L'associée unique décide de nommer commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social clôturant au 31 décembre 2018:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B65469.

Huitième résolution

L'associée unique décide de procéder à une refonte complète et d'arrêter comme suit les statuts de la société anonyme:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Hands Invest Luxembourg S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.545.000 (un million cinq cent quarante-cinq mille euros) représenté par 525.500 (cinq cent vingt-cinq mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 2.100,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation du présent acte donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 août 2013. Relation GRE/2013/3196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013113223/209.

(130137683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

GVBB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 46.187.335,21.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.660.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of the month of July.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FP-GVBB S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of USD 20,343.40, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.493 (the "Sole Shareholder");

here represented by Louisa Silcox, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by GVBB Holdings S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 27 July 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1956 of 21 September 2010, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with a corporate capital of USD 20,343.40 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.660 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Léonie Grethen, of 14 February 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1001 of 13 May 2011 (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above stated, being the Sole Shareholder of the Company recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of forty-six million one hundred and sixty-six thousand nine hundred United States dollars and eighty-one cents (USD 46,166,900.81) so as to raise it from its current amount of twenty thousand three hundred and forty-three United States dollars and forty cents (USD 20,343.40) divided into ninety-two million four hundred and seventy-thousand five hundred and thirty-four (92,470,534) shares without nominal value, to an amount of forty-six million one hundred and eighty-seven thousand three hundred and thirty-five United States dollars and twenty-one cents (USD 46,187,335.21) divided into one billion two hundred and forty-six million six hundred and forty-three thousand and fifty four (1,246,643,054) shares without nominal value.

2. To issue one billion one hundred and fifty-four million one hundred and seventy-two thousand five hundred and twenty (1,154,172,520) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3. To accept the subscription of one billion one hundred and fifty-four million one hundred and seventy-two thousand five hundred and twenty (1,154,172,520) shares of the Company without nominal value by the Sole Shareholder, by a contribution in kind consisting of (i) seven hundred and twenty-one (721) shares with a nominal value of point one of a cent (USD 0.01) each held in GVBB, Inc, a company incorporated under the laws of Delaware, the United States of America, with registered office 2711, Centreville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 United States of America, and with a total value of thirty-two million five hundred and thirty-eight thousand and sixty-two United States dollars and thirty-three cents (USD 32,538,062.33) (the "GVBB Contribution in Kind"), and of (ii) a receivable held by the Sole Shareholder against the Company of a total current value of thirteen million six hundred and twenty-eight thousand eight hundred and thirty-eight United States dollars and forty-eight cents (USD 13,628,838.48) (the "Receivable Contribution in Kind" and together with the GVBB Contribution in Kind, the "Contributions in Kind"), of a total aggregate amount of forty-six million one hundred and sixty-six thousand nine hundred United States dollars and eighty-one cents (USD 46,166,900.81).

4. To proceed with a reverse split of the Company's one billion two hundred and forty-six million six hundred and forty-three thousand and fifty four (1,246,643,054) shares of the Company by a factor of 14.999999988 so that the number of outstanding shares of the Company be reduced to eighty-three million one hundred and nine thousand five hundred and thirty-seven (83,109,537), without nominal value.

5. To amend article 5 of the Articles of Association to, among others, reflect the resolutions to be adopted under the preceding items 1. 2. and 4.

6. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of forty-six million one hundred and sixty-six thousand nine hundred United States dollars and eighty-one cents (USD 46,166,900.81) so as to raise it from its current amount of twenty thousand three hundred and forty-three United States dollars and forty cents (USD 20,343.40) divided into ninety-two million four hundred and seventy-thousand five hundred and thirty-four (92,470,534) shares without nominal value, to an amount of forty-six million one hundred and eighty-seven thousand three hundred and thirty-five United States dollars and twenty-one cents (USD 46,187,335.21) divided into one billion two hundred and forty-six million six hundred and forty-three thousand and fifty four (1,246,643,054) shares without nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one billion one hundred and fifty-four million one hundred and seventy-two thousand five hundred and twenty (1,154,172,520) shares without nominal value, having the same rights and privileges as

those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting, and to accept the following subscription and payment:

Subscription and Payment

Thereupon, now appears Ms. Louisa Silcox, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy which, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration, and declared to subscribe and pay for the issue of one billion one hundred and fifty-four million one hundred and seventy-two thousand five hundred and twenty (1,154,172,520) shares of the Company, without nominal value and make full payment for such new shares by the Contributions in Kind.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that it is the sole owner of the GVBB Contribution in Kind, and that there subsists no impediments to the free transferability of the GVBB Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the GVBB Contribution in Kind to the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declared that the value of the GVBB Contribution in Kind has been certified at thirty-two million five hundred and thirty-eight thousand and sixty-two United States dollars and thirty-three cents (USD 32,538,062.33), which is at least equal to the value of the new shares to be issued in a declaration of contribution signed by the Sole Shareholder. The value of the GVBB Contribution in Kind has been further confirmed in a declaration of recipient company signed by the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declared that the value of the Receivable Contribution in Kind has been certified at thirteen million six hundred and twenty-eight thousand eight hundred and thirty-eight United States dollars and forty-eight cents (USD 13,628,838.48), which is at least equal to the value of the new shares to be issued in a declaration of contribution signed by the Sole Shareholder. The value of the Receivable Contribution in Kind has been further confirmed in a declaration of recipient company signed by the Company.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment as subscriber of the new shares and to allot such new shares of the Company to the Sole Shareholder as subscriber.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to proceed with a reverse split of the one billion two hundred and forty-six million six hundred and forty-three thousand and fifty four (1,246,643,054) shares of the Company by a factor of 14.999999988 so that the number of outstanding shares of the Company be reduced to eighty-three million one hundred and nine thousand five hundred and thirty-seven (83,109,537) shares, without nominal value.

Fourth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at forty-six million one hundred and eighty-seven thousand three hundred and thirty-five United States dollars and twenty-one cents (USD 46,187,335.21) divided into eighty-three million one hundred and nine thousand five hundred and thirty-seven (83,109,537) shares without nominal value."

Fifth resolution

The Shareholders resolved to authorise the amendment of the share register of the Company in order to record the number of newly issued shares held in the Company by the Sole Shareholder and to grant power and authority to (i) any manager of the Company, and (ii) any lawyer or employee of NautaDutilh Avocats Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company with regard to such amending of the share register of the Company.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 6,600.-.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de juillet,

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

FP-GVBB S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Luxembourg, avec un capital social d'USD 20.343,40, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.493 (l'"Associé Unique");

représentée par Louisa Silcox, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par GVBB Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Léonie Grethen, notaire résident à Luxembourg, le 27 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1956 du 21 septembre 2010, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ayant un capital social de USD 20.343,40 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.660 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Léonie Grethen en date du 14 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1001 le 13 mai 2011 (les "Statuts").

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société reconnaît avoir été dûment informé des résolutions à prendre sur base de l'agenda suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-six millions cent soixante-six mille neuf cent dollars américains et quatre-vingt-un cents (USD 46.166.900,81) de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille trois cent quarante-trois mille dollars américains et quarante cents (USD 20.343,40) divisé en quatre-vingt-douze millions quatre cent soixante-dix mille cinq cent trente-quatre (92.470.534) parts sociales sans valeur nominale, à un montant de quarante-six millions cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-cinq dollars américains et vingt et un cents (USD 46.187.335,21) divisé en un milliard deux cent quarante-six millions six cent quarante-trois mille cinquante-quatre (1.246.643.054) parts sociales sans valeur nominale.

2. Emission d'un milliard cent cinquante-quatre millions cent soixante-douze mille cinq cent vingt (1.154.172.520) parts sociales sans valeur nominale, possédant les mêmes droits et privilèges que ceux étant attachés aux parts sociales existantes, et ouvrant droit à la perception de dividendes dès le jour de la tenue d'une telle assemblée générale extraordinaire des associés.

3. Acceptation de la souscription par l'Associé Unique d'un milliard cent cinquante-quatre millions cent soixante-douze mille cinq cent vingt (1.154.172.520) parts sociales sans valeur nominale, par un apport en nature consistant en (i) sept cent vingt et un (721) parts sociales ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un cent (USD 0,01) chacune détenues dans GVBB, Inc, une société incorporée sous les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 2711, Centreville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 Etats-Unis d'Amérique, correspondant à un montant total de trente-deux millions cinq cent trente-huit mille soixante-deux dollars américains et trente-trois cents (USD 32.538.062,33) (le "GVBB Apport en Nature"), et (ii) une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société d'une valeur actuelle totale de treize millions six cent vingt-huit mille huit cent trente-huit dollars américains et quarante-huit cents (USD 13.628.838,48) (le "Créance Apport en Nature", ensemble avec le GVBB Apport en Nature, l'"Apport en Nature"), ayant un total cumulé de quarante-six millions cent soixante-six mille neuf cent dollars américains et quatre-vingt-un cents (USD 46.166.900,81).

4. Opérer un regroupement des un milliard deux cent quarante-six millions six cent quarante-trois mille cinquante-quatre (1.246.643.054) parts sociales de la Société par un facteur de 14.999999988 afin de réduire le nombre de parts sociales en circulation de la Société à quatre-vingt-trois millions cent neuf mille cinq cent trente-sept (83.109.537), sans valeur nominale.

5. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter, entre autres, les résolutions à prendre sous les points 1., 2. et 4. ci-dessus.

6. Divers.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quarante-six millions cent soixante-six mille neuf cent dollars américains et quatre-vingt-un cents (USD 46.166.900,81) de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille trois cent quarante-trois mille dollars américains et quarante cents (USD 20.343,40) divisé en quatre-vingt-douze millions quatre cent soixante-dix mille cinq cent trente-quatre (92.470.534) parts sociales sans valeur nominale, à un montant de quarante-six millions cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-cinq dollars américains et vingt et un cents (USD 46.187.335,21) divisé en un milliard deux cent quarante-six millions six cent quarante-trois mille cinquante-quatre (1.246.643.054) parts sociales sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre un milliard cent cinquante-quatre millions cent soixante-douze mille cinq cent vingt (1.154.172.520) parts sociales sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que celles attachées aux parts sociales existantes et ouvrant droit à dividende à compter du jour de cette assemblée générale extraordinaire, et d'accepter la souscription et le paiement suivants:

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Louisa Silcox, prénommée, agissant en sa capacité de mandataire de l'Associé Unique dûment autorisée, en vertu de la procuration signée ne varietur par le mandataire en question et le notaire soussigné, qui restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, et a déclaré souscrire à l'émission des un milliard cent cinquante-quatre millions cent soixante-douze mille cinq cent vingt (1.154.172.520) parts sociales de la Société, sans valeur nominale, et effectuer le paiement total de ces nouvelles parts sociales avec l'Apport en Nature.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il est le seul propriétaire du GVBB Apport en Nature, et qu'il n'existe aucun obstacle à la libre cession du GVBB Apport en Nature à la Société, ainsi qu'aucune restriction, ni limitation, et que des instructions valides ont été donné afin d'accomplir les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires à la cession valide du GVBB Apport en Nature à la Société.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare également que la valeur du GVBB Apport en Nature a été certifié, dans une déclaration d'apport signée par l'Associé Unique, représenter un montant de trente-deux millions cinq cent trente-huit mille soixante-deux dollars américains et trente-trois cents (USD 32.538.062,33), correspondant au moins à la valeur des nouvelles parts sociales à émettre. La valeur du GVBB Apport en Nature a ensuite été confirmé par une déclaration de la société bénéficiaire de la Société.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare également que la valeur du Créance Apport en Nature a été certifié, dans une déclaration d'apport signée par l'Associé Unique, représenter un montant de treize millions six cent vingt-huit mille huit cent trente-huit dollars américains et quarante-huit cents (USD 13.628.838,48), correspondant au moins à la valeur des nouvelles parts sociales à émettre. La valeur du Créance Apport en Nature a ensuite été confirmé par une déclaration de la société bénéficiaire de la Société.

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et le paiement par les souscripteurs des nouvelles parts sociales et d'allouer ces nouvelles parts sociales de la Société à l'Associé Unique.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'opérer un regroupement des un milliard deux cent quarante-six millions six cent quarante-trois mille cinquante-quatre (1.246.643.054) parts sociales de la Société par 14.999999988 afin de réduire le nombre de parts sociales en circulation de la Société à quatre-vingt-trois millions cent neuf mille cinq cent trente-sept (83.109.537), sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui devront désormais être lus comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-six million cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente-cinq dollars américains et vingt et un cents (USD 46.187.335,21) divisé en quatre-vingt-trois millions cent neuf mille cinq cent trente-sept (83.109.537) parts sociales sans valeur nominale".

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser la modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter le nombre de parts sociales nouvelles émises par la Société et détenues par l'Associé Unique et de déléguer pouvoir à (i) out gérant de la Société, et (ii) tout avocat ou salarié de NautaDutilh Avocats Luxembourg pour procéder individuellement au nom et pour le compte de la Société avec la modification du registre de parts sociales de la Société.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ EUR 6.600,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35049. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 05 août 2013.

Référence de publication: 2013113208/239.

(130137059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Heda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 179.222.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1.- Monsieur David WEIS, économiste, demeurant à L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix, et

2.- Monsieur Hervé SYBERTZ, ingénieur diplômé, demeurant à L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Heda S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gestion et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,-EUR), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 4^{ème} vendredi de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
- 3) Exceptionnellement le premier administrateur délégué pourra être nommé dans l'assemblée générale qui suit les statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions souscrit
1.- Monsieur David WEIS,	300
2.- Monsieur Hervé SYBERTZ,	300
Total:	600

Toutes les actions ont été libérées par versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) soit d'un montant de quinze mille euros (15.000,- EUR) entièrement alloués au capital social.

La somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.250,- EUR.

Résolutions prises par les actionnaires

Les comparants, prédésignés représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur David WEIS, économiste, demeurant à L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix,
 - Monsieur Hervé SYBERTZ, ingénieur diplômé, demeurant à L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix, et
 - Madame Stéphanie HEUSCHLING, employée, demeurant à L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix.

3.- FIDUCIAIRE CABEXCO S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.890, est appelée aux fonctions de commissaire.

4.- Comme autorisé dans les mesures transitoires, Monsieur David WEIS, économiste, demeurant à L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix, est nommé à la fonction d'administrateur délégué, lequel disposera des pouvoirs de représenter la société par sa seule signature pour tout engagement ne dépassant pas le seuil de mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

5.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué, et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

6.- L'adresse du siège social est établie à L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: David WEIS, Hervé SYBERTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2013. Relation GRE/2013/2864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013113217/226.

(130137201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Bettio Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.296.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BETTIO INT. S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013109822/12.

(130133946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Cambridge Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.719.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2013.

Cambridge Luxembourg S.à.r.l.

Martin P. Galliver

Gérant B

Référence de publication: 2013109856/13.

(130133083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Europe Ingénierie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 114.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110056/9.

(130133552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

CEP III Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.273.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CEP III Investment 6 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013109922/12.

(130133836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Computer Resources International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 36.349.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale de la Société, en date du 1^{er} juillet 2013, que l'Actionnaire Unique a décidé d'approuver la démission avec effet immédiat de Monsieur William Van Malderen.

L'Actionnaire Unique a nommé comme administrateur, Monsieur Frédéric Baecke, demeurant professionnellement au 6 rue d'Enfer, 1315 Glimes Belgium.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de la Société devant se tenir en 2017.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013109941/15.

(130133085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Amber Trust II S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 103.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013109765/15.

(130134368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Day Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 108.827.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013109972/12.

(130133583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.
